Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261117-D20261113-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

Registre des délibérations

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 17 novembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18
Date de la convocation		
12 novembre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 octobre 2026		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 17 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux, le 12 novembre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime, JEANNE Quentin, SOREL Marie, DZIEDZIC Ollivier.

Absents excusés ayant donné procuration : FAUCHAUX David (pouvoir à SUBIRY Delphine)
Absents excusés : Néant
Absents : Néant

Secrétaire de séance : MENEUST Marie

20261113 Formation ARIC

Monsieur le Maire rappelle l'existence de l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) qui un organisme agréé proposant des formations adaptées aux élus locaux.

Un programme de formation de 2.5 jours est envisagé au siège de la commune pour l'ensemble des élus municipaux, afin de respecter une obligation légale pour les élus ayant reçu une délégation de fonction et pour créer une culture territoriale commune pour l'ensemble de l'équipe municipale :

J1 – Plantons le décor : les essentiels pour bien débuter son mandat (journée entière)
J2 – Thématique à définir (journée entière)
J3 – Travail en mode projet (demi-journée)

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **VALIDER** le programme de formation exposé par Monsieur le Maire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 6 055 €
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 novembre 2026
et publication et/ou notification le : 19 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20261117-D20261113-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 19 novembre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 novembre 2026
et publication et/ou notification le : 19 novembre 2026